



LE TAMBOUR

des 3 villages

Magazine municipal d'informations



Commissey

Photo © Xavier Morize



Saint-Vinnemer

Photo © Sylvie Bremont



Tanlay

Photo © Sylvie Bremont

LES ASSOCIATIONS ET AUTRES DE NOS VILLAGES

- **Bibliothèque Municipale :**
Renseignements auprès des bénévoles lors des permanences qui ont lieu le samedi de 10h30 à 11h30
- **Foyer Rural de Tanlay**
Présidente : Jacqueline CLÉMENT - tél. : 06 73 17 28 41
- **Foyer Rural de Tanlay section gym**
Présidente : Danielle TRUCHOT - tél. : 03 86 75 71 72
- **Foyer Rural de Tanlay section football**
Président : Pierre TRIDON - tél. : 06 38 69 10 34
- **Foyer Rural de Tanlay section Tennis**
Président : Christian DIEVAL - tél. : 03 86 75 73 15
- **Foyer Rural Tanlay Organisation**
Président : Jean Michel BATTU - tél. : 06 74 94 92 59
- **Comité des fêtes de Commissey**
Présidente : Catherine OUVARD - tél. : 03 86 75 79 33
- **Comité des fêtes de Saint-Vinnemer**
Présidente : Martine FOULEY - tél. : 06 75 46 92 99
- **Les Parents Décollent (Association des Parents d'Elèves)**
Présidente : Chloé MONNIER - tél. : 03 58 46 20 48
- **Ici et Là (Association)**
Président : Jacky VIEUX - tél. : 09 53 67 45 02
- **Golf du Château de Tanlay**
Directeur : Olivier DRAVET - tél. : 03 86 75 72 92
- **Amicale Saint-Joseph de Tanlay**
Président : Jean-Louis BARTHELEMY - tél. : 03 86 75 72 34
- **Amicale de la chasse de Saint-Vinnemer**
Président : Jean-Luc MILLOT - tél. : 06 42 57 34 16
- **L'Atelier Patchwork**
Contact : Brigitte EVRARD - tél. : 03 86 75 84 03
- **Société de Chasse en plaine de Commissey**
Président : Camille DELORD - tél. : 06 01 47 22 28
- **Société de Chasse au bois de Commissey**
Président : Gilbert PASQUELIN - tél. : 03 86 55 28 79
- **Société de Chasse de Saint-Vinnemer**
Président : Jean-Baptiste Quinton - tél. : 06 20 95 50 46
- **Société de Chasse de Tanlay**
Président : Thierry AMIOT - tél. : 03 86 75 75 48
- **Club de pétanque de Saint-Vinnemer**
Président : Damien POTTIER - tél. : 06 08 16 16 22
- **Club des aînés de Saint-Vinnemer**
Contact : Berthe CHAMPURNEY - tél. : 03 86 75 73 01

Sommaire

Le mot du maire et des maires délégués	3
Conseils municipaux	4
Commémoration du 11 novembre	6
Infos-commune	7
Foyer Rural de Tanlay	11
Foyer Rural Tanlay Organisation	12
Les parents décollent	13
2020 à Saint-Joseph	13
L'affouage	14
Nouvelles de la bibliothèque	14
La chapelle Saint-Hubert	15
Le château	16
Comité des fêtes de Commissey	16
Ici et Là : le canal en images et sons	17
Station d'épuration de Saint-Vinnemer	17
Les recettes pour un repas de fête	18
Ainsi font, font, font... ..	19
Conte de Noël	19

Dates à retenir

■ Décembre

27 de 14h à 18h : Chemin des Crèches (sous réserve)

■ Mars

8 et 9 Balayage des rues



Le TAMBOUR des 3 villages

Magazine trimestriel
d'informations municipales

Directeur de la publication
Éric Delprat

Rédactrice en chef
Chantal Lemoyne

Comité de rédaction
Françoise Griffon,
David Mangin,
Deborah Troissin,
Elisabeth Picoche,
Éliane Polidore,
Caroline Yvois.

Service communication
Mairie - 89430 TANLAY
tél. : 03 86 75 71 56

Conception couverture
J. Pialoux

Graphisme, mise en page
Florence Boukellal
à Villeneuve-sur-Yonne

Impression
Graphy à Theizé

INFOS PRATIQUES : HORAIRES

MAIRIE DE TANLAY,
TÉL. 03 86 57 71 56 :

Lundi :
8h00 12h00 / 12h30 à 16h45

Mardi :
8h00 12h00 / 12h30 à 18h00

Mercredi :
8h30 à 12h00

Judi :
8h00 12h00 / 12h30 à 16h45

Vendredi :
9h15 à 12h00 / 12h30 à 16h45
16h45 à 18h00 : Chantal Lemoyne
18h00 à 1h00 : Yohan Roy

MAIRIE DE COMMISSSEY,
TÉL. : 03 86 75 70 96 :

Lundi : 15h00 à 16h45

Mardi : 18h45 à 19h45 :
Caroline YVOIS

Judi : 10h00 à 12h00

MAIRIE DE SAINT-VINNEMER,
TÉL. : 03 86 75 74 41 :

Mardi : 8h30 à 12h00 :
secrétariat

Vendredi : 17h00 à 19h00 :
élus

Agence postale, tél. : 03 86 55 73 21 :

Lundi - Mercredi - Vendredi : 14h00 à 17h00



Photo © David Mangin



Photo © Isabelle Mignon

Le mot du Maire et des maires déléguées

Bien vivre, c'est vivre ensemble

Mesdames, Messieurs,

La vie des hommes et des femmes s'écoule au rythme des saisons, le vent souffle tantôt le froid, tantôt le chaud ; des évènements surviennent, heureux ou malheureux, certains que l'on oublie, d'autres dont on se souvient et qui jalonnent le parcours d'une existence.

Il en est ainsi de la vie de nos trois villages et il est à parier que longtemps nous nous souviendrons de l'année 2020.

Après des mois éprouvants, beaucoup attendaient cette fin d'année avec impatience, dans l'espoir de réunir familles et amis pour des moments festifs. Mais à nouveau confinés pour une durée incertaine, l'annulation des rassemblements collectifs tout comme la restriction des déplacements, ne nous permettent pas de nous projeter à long terme malgré le miroitement de l'élaboration d'un vaccin.

Cette période est plus délicate pour certains d'entre nous. Bien sûr on pense au personnel soignant, à ceux assurant le

bon fonctionnement de notre société et la sécurité de tous, tout comme ceux impactés par la situation économique tendue.

Il y a aussi ceux dont la mobilité réduite et/ou l'isolement (forcé ou non), nécessitent solidarité et vigilance, car souvent, les liens sociaux et amicaux ont été rompus.

Le registre communal relevant les personnes fragiles se double heureusement de la bienveillance que chacun porte à celui ou celle nécessitant une attention particulière, en faisant ses courses, en allant chercher ses médicaments, ou tout simplement en l'appelant au téléphone.

Nous reconnaissons bien là, l'esprit de solidarité des habitants de nos trois villages.

L'équipe municipale n'en poursuit pas moins ses projets pour que 2021 les voit démarquer et se concrétiser.

Pour exemple, votre revue *Le Tambour*, apparaîtra sous une nouvelle formule à partir de 2021. Il vous parviendra en une seule feuille format A3 plus régulièrement avec des nou-

velles « fraîches » et finira en apothéose en fin d'année sous une forme plus imposante pour relater l'ensemble de l'année écoulée.

Les commissions se réunissent régulièrement en interne, et dès que nous en aurons la possibilité, nous vous solliciterons. Tout comme les évènements habituels se déroulant cette saison, les repas des aînés sont annulés pour la sécurité de tous et seront commués en bons d'achat dans vos commerces de bouche de Tanlay.

Malgré la situation sanitaire préoccupante, il est important de garder espoir.

Nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année à venir.

Éric DELPRAT,
Caroline YVOIS,
Dominique GALLET

Conseils Municipaux

Compte rendu du 16 septembre 2020

■ Délégation du Conseil Municipal au maire

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

■ Participation au financement de la protection sociale complémentaire du personnel

Le Conseil Municipal fixe la participation qui sera versée mensuellement et directement à chacun des agents.

100% de participation de la collectivité pour la prévoyance.

100% de participation de la collectivité pour la protection sociale complémentaire.

■ Tarif des affouages

Le conseil Municipal décide de fixer à 45 euros la portion d'affouage pour l'année 2020/2021.

■ Changement de véhicule

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que le contrat de location du véhicule électrique arrive à expiration le 24 novembre 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal demande qu'un devis pour un véhicule essence soit demandé.

■ Centre de loisirs convention avec la CCLTB

Par manque d'éléments, ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

■ Cimetière : modification durée d'une concession

M^{me} MIRAUX souhaite convertir sa concession de cimetière trentenaire en perpétuelle. Le conseil Municipal accepte ce changement moyennant la somme de 600,00 €, différence entre une concession perpétuelle et une trentenaire.

■ Modification subvention communale pour le foyer rural - section foot

Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention communale d'un montant de 1 500 € au lieu de 1 100 € prévue au budget 2020.

■ ONF : plan de coupe

Le Conseil Municipal accepte d'inscrire pour 2021 et de commercialiser les parcelles de bois N° 13 et 14 (forêt communale de Tanlay).

■ Don du foyer rural - section tennis

Le maire informe l'assemblée municipale que des travaux de réfection d'un court de tennis vont être effectués. La section tennis souhaite faire un don à la commune. Le Conseil Municipal accepte le don d'un montant de 1 500,00 €.

■ Questions diverses

Location salles des fêtes

Considérant que la pandémie continue, le Conseil Municipal décide de ne pas louer les salles des fêtes jusqu'à la fin de l'année.

Une fleuriste s'installera sur la place de la mairie de Tanlay, tous les vendredis de 16H00 à 19H00.

Le Maire informe que la commission cadre de vie s'est réunie le 22 novembre 2020.



En ouverture du Conseil Municipal, une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Samuel PATY, enseignant assassiné le 16 octobre 2020.

■ Adhésion à l'Agence Technique Départementale (A.T.D.)

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale afin de bénéficier d'une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence de futurs projets de travaux sur la commune.

Yohan ROY est désigné pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.

■ Décision modificative budgétaire n°1 - Budget principal

Le Conseil Municipal décide des modifications budgétaires nécessaires à l'achat d'un véhicule communal.

■ Achat d'un véhicule communal

Le conseil Municipal approuve l'acquisition d'un véhicule utilitaire neuf de marque Citroën, type fourgonnette Berlingo essence, pour un montant de 11 936,00 € HT.

■ Convention de mise à disposition des locaux du Centre de loisirs avec la CCLTB

Le Maire rappelle que depuis le 6 juillet 2020, la compétence des animations à destination des enfants de 3 à 11 ans pendant l'accueil périscolaire et extrascolaire, assurée jusqu'à cette date par l'Association Tom Pouce et Compagnie, est transférée à la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB) dans les locaux mis à disposition par la commune de Tanlay.

Le Conseil Municipal accepte la convention de mise à disposition des locaux du Centre de loisirs avec la CCLTB.

■ Désignation d'un correspondant en charge des questions de défense

Le Conseil Municipal décide de nommer M. David DUMINY correspondant en charge des questions de défense.

■ Demande de dérogation autorisant une construction hors des parties urbanisées de la commune

Le Conseil Municipal demande qu'un projet d'autorisation de certificat d'urbanisme puisse être ins-

truit favorablement, afin d'envisager la construction d'une maison d'habitation sur le terrain cadastré ZI 124, situé au lieu-dit Les Vaux Clos à Tanlay.

■ Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Le Conseil Municipal adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant compris entre 2 % et 5 % du montant des indemnités des élus.

■ Contrat de travail M. Jimmy MAGNIEN

Le Conseil Municipal accepte la conclusion d'un contrat de travail d'une durée de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2020, afin de renouveler le contrat de travail d'un agent technique, M. Jimmy MAGNIEN.

■ Questions diverses

Commission de contrôle

La commission de contrôle est composée des membres suivants :

Conseiller municipal : Yohan ROY (Caroline YVOIS suppléante),

Délégué de l'administration : Christian LUCAS

Délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance : Denys GERMAIN

PLUi

Les administrés peuvent se rendre sur le site internet : <https://www.plui-tonnerrois.fr/> pour suivre l'élaboration du Projet Local d'Urbanisme intercommunal.

Guinguette vagabonde

La Communauté de communes a proposé une nouvelle date pour reprogrammer la venue de la Guinguette vagabonde sur la commune, qui avait été annulée cet été en raison de la crise sanitaire. Le Conseil Municipal ne souhaite rien programmer pour le moment, en attendant l'évolution de la pandémie du Covid-19.

Annulation repas des anciens

Le Conseil Municipal décide d'annuler le repas des anciens sur les 3 villages.

Travaux vestiaires du foot

Un devis a été reçu afin de changer 4 fenêtres aux vestiaires du foot. Le montant de ces travaux sera prévu au budget 2021.

Réseau d'eau potable

Un plan communal présentant les différentes sources d'eau potable paraîtra dans un prochain bulletin municipal.

Commemoration du 11 Novembre



La pandémie de coronavirus a perturbé l'agenda des commémorations de l'Armistice du 11 novembre 2020. Ces commémorations étaient marquées par le centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe et par l'entrée au Panthéon de l'écrivain Maurice Genevoix.

La cérémonie non ouverte au public s'est déroulée dans un format restreint dans nos 3 villages : dépôt de la gerbe, lecture du discours de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, et de la liste des « Morts pour la France » par le maire et les maires délégués.

Discours du 11 novembre 2020 de M^{me} Geneviève Darrieussecq, ministre chargée de la mémoire et des anciens combattants :

« C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œuillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de «Ceux de 14». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y

entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance. 8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur.

Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.»

INFORMATIONS DE LA CPAM



La CPAM de l'Yonne vous informe

L'Action Sanitaire et Sociale dans un contexte de crise sanitaire, l'accompagnement réalisée par la CPAM de l'Yonne

Pour faciliter l'accès aux soins, chaque CPAM a la possibilité, d'aider au financement de soins selon un barème fixé. Cette aide est accordée après étude des ressources.

La demande d'**aide individuelle** ne peut concerner que les assurés sociaux ou ayants-droits affiliés à la CPAM de l'Yonne rencontrant des difficultés d'ordre financier liées aux risques maladie, maternité, accident du travail, maladie professionnelle, invalidité et décès.

Retraités, salariés, bénéficiaires de la CMU-C (devenue "Complémentaire Santé Solidaire"), jeunes, travailleurs indépendants : vous pouvez bénéficier de l'aide accordée dans le cadre de l'Action Sanitaire et Sociale (ASS) de la CPAM de l'Yonne.

C'est une nouveauté pour **les travailleurs indépendants** qui peuvent demander l'adhésion à la « complémentaire santé solidaire ».

Grâce au fonds dédié pour l'Action Sanitaire et Sociale, 660 bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire vont recevoir dès octobre des masques à leur domicile.

Le financement du Fonds d'Action Sanitaire et Social donne lieu à « un appel à projet » chaque année. Les associations de malades, de prévention de la santé et du social sont invitées à y répondre.

En 2020, le Conseil de la CPAM a accordé 23 subventions pour un montant de 42 900 €. En 2019, neuf associations avaient été aidées pour un montant de 12 900 €.

Les nouveautés 2020 du Règlement intérieur de l'Action Sanitaire et Sociale de la CPAM de l'Yonne

1. Frais d'obsèques : une augmentation de 20 % du montant de l'aide.
2. Téléassistance : une prise en charge complémentaire de la cotisation mensuelle (sous condition).
3. Une aide supplémentaire pour bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire.

Comment demander une aide concernant l'Action Sanitaire et Sociale ?

Il suffit de nous contacter avec **votre compte ameli** ou par courrier à l'adresse postale unique :

CPAM de l'Yonne
ASS
89024 AUXERRE CEDEX

Télécharger votre dossier sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) :

<https://www.ameli.fr/yonne/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/aides-financieres-individuelles/aides-financieres-individuelles>

Même pendant le confinement, la CPAM de l'Yonne n'a pas interrompu les paiements des aides et prestations.

QUE FAIT MA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

52 communes 16 158 habitants 788 km²

2020

Créée en 2014, elle exerce, dans son ressort territorial, des compétences dites obligatoires ou facultatives, qui lui sont déléguées par la loi ou par ses communes membres.

www.letonnerroisenbourgogne.fr

ENFANCE - JEUNESSE

- Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
- Prévention jeunesse
- Restauration scolaire

PETITE ENFANCE

- Ilôt Bambins (crèche de 0 à 3 ans)
- Relais d'Assistants Maternels (RAM)
- Soutien Maison d'Assistants Maternels (MAM) de Perrigny

SPORTS - LOISIRS

- Raid Armançon Découverte
- École Multi-sports
- Soutien aux associations

CULTURE

- Conservatoire de musique et de danse
- Orchestre à l'école et chorales
- 2022 : Cité éducative et artistique
- Contrat Local d'Éducation Artistique (Cléa)

SCOLAIRE

- Écoles maternelles et élémentaires
- Équipements informatiques
- Informations transports scolaires

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUI)
- Fonds façades (aide aux particuliers)
- Instruction de documents d'urbanisme
- Gestion patrimoniale et technique des bâtiments

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, SOCIAL ET SOLIDAIRE

- Appui à l'installation d'entrepreneurs
- Aménagement des Zones d'Activités
- Développement du très haut débit
- Pépinière d'entreprises
- Espace de coworking
- Ouverture de CREASUP DIGITAL

TOURISME

- Développement du tourisme et promotion du territoire
- Contrat Canal
- Offices de Tourisme

ENVIRONNEMENT - DÉCHETS

- Gestion de la collecte des déchets ménagers
- Gestion des déchèteries
- Gestion du service public d'assainissement non-collectif (SPANC) via un syndicat (SET)

SERVICES À LA PERSONNE

- Plateau santé
- Contrat Local de Santé
- Mobilité
- Maisons des services au Public
- Aire des gens du voyage

MILIEUX AQUATIQUES

- Adhésion à 3 syndicats des rivières (Armançon, Serein et Seine)
- Prévention des inondations

APPLI « PANNEAUPOCKET »

Pour une information locale en temps réel, n'oubliez pas de télécharger l'application PanneauPocket :

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

GET IT ON Google Play
Download on the App Store
ÉTALEZ ITCM AppGallery

CIRCULATION HIVERNALE

Le Conseil Départemental de l'Yonne met à votre disposition des informations actualisées pour vous permettre de mieux circuler sur le réseau routier principal notamment en période de viabilité hivernale sur le site <https://routes.yonne.fr/>

MOBIGO

Depuis votre fixe ou votre mobile, vous pouvez commander votre billet TER en composant le 03 80 11 29 29, le jour même de votre voyage et au maximum 2 heures avant le trajet envisagé.

Un code à présenter au contrôleur vous est alors communiqué. Ce code peut vous être envoyé par SMS si vous le souhaitez.

Retrouvez toutes les informations sur www.viamobigo.fr



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

L'élaboration du PLUi se poursuit : la première étape de diagnostic du territoire s'achèvera ainsi mi-décembre dans l'optique d'une finalisation à l'automne 2021. Suite aux premières réunions publiques organisées en 2019, la concertation citoyenne continue tout au long du processus. Deux outils sont ainsi à la disposition de chacun pour contribuer à l'élaboration du plan.

1. Un Registre des Observations

Cet outil vous permet de transmettre vos remarques ou interrogations sur le projet. Exemple : je suis aujourd'hui propriétaire d'une parcelle non constructible, pourra-t-elle le devenir ? Ce registre est aujourd'hui disponible en version papier au siège de la Communauté de Communes (bâtiment le Sémaphore à côté de la gare) et en version numérique sur le site www.plui-tonnerrois.fr. À noter qu'une réponse sera nécessairement apportée à toute demande déposée.

2. La carte interactive « Géolocalisons »

L'outil « Géolocalisons » est une application connectée qui permet d'identifier du patrimoine ou des points de vue qui marquent notre territoire et qu'il convient de préserver dans le cadre du plan. Pour contribuer, il suffit de créer un compte sur le site www.plui-tonnerrois.fr. Vous pourrez ensuite importer des photos et interagir avec d'autres utilisateurs.

Yohan ROY

NOUVEAU !

ALLO BILLET!

ACHAT TITRE DE TRANSPORT TER

mobigo
03 80 11 29 29
Code à composer
C'est par là
03 25 82 29 67

BALAYAGE DES RUES

Balayage des rues les 8 et 9 mars (y compris rue Recorbe Tanlay).

Merci de libérer le stationnement dans les rues afin de faciliter le travail

GIPS ERRATUM

Merci de ne pas tenir compte du contact GIPS paru dans le Tambour 148. Le Groupement interprofessionnel de proximité et de santé (GIPS 89) est basé à Tonnerre



Groupement Interprofessionnel de Proximité et de Santé

Un service proche de vous pour mieux vivre chez soi

Une question ?

N'hésitez pas à nous contacter. Parlez-en à votre médecin.

**gips89@orange.fr
Tél. : 03 86 55 35 64**

REGISTRE COMMUNAL

L'état d'urgence sanitaire national actuel impose la mise en œuvre de notre plan d'urgence sanitaire local. Dans ce but, nous vous proposons, si vous le souhaitez, de vous inscrire sur notre registre communal afin de bénéficier, si besoin, d'une aide de la commune notamment pour les personnes isolées.

Vous pouvez faire cette demande en nous contactant :

Tél. : 03 86 75 71 56,

E-mail : mairie.tanlay@wanadoo.fr

Sur place aux heures d'ouverture de la mairie.

Pour ce faire, nous vous demandons de bien vouloir nous préciser votre adresse, votre numéro de téléphone et éventuellement votre besoin.

NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie	Tonnerre	Accueil	03 86 55 17 17
	Gendarme référent	Mme Aurore GIRARDIN	07 77 68 74 56

Eau / assainissement	Chef de secteur	M. SOURD Nicolas	06 74 95 95 17
	Astreinte		09 77 40 11 27

GRDF	Urgence sécurité gaz		0 800 47 33 33
	Directeur territorial	M. GAY Thierry	06 21 70 82 31

ENEDIS	Dépannage		0 811 010 212
	Interlocutrice	Mme LUBIN Martine	06 25 36 19 69

ORANGE	Dépannage		0 800 083 083
	Directeur territorial	M. ORCEL Alexandre	07 87 87 84 50

CRISE SANITAIRE : AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES



**UN N° VERT D'APPUI
aux personnes handicapées
et aux aidants dans le cadre de la crise,
pour des solutions près de chez vous.**



Ce numéro vous met en relation avec les acteurs du handicap près de chez vous. Organisés en « communauté 360 », ils vous apportent des solutions adaptées.

handicap.gouv.fr/0800360360/

La Communauté des 360 de votre territoire Yonne Sud
Permanence du Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

EPNAK



Foyer Rural de Tanlay

■ *Gymnastique volontaire de Tanlay*

La section de gymnastique a repris depuis septembre malgré cette crise sanitaire mais avec des précautions. Nous arrivons tous à la salle du Foyer Rural portant le masque que nous enlevons juste pour la séance et nous le remettons dès la fin de la séance. Nous avons du gel hydroalcoolique à l'entrée de la salle. Nous prenons toute la place dans la salle pour respecter la distanciation entre chaque personne.

Pour permettre de respecter cette distanciation, le cours de gym des seniors a été divisé en deux groupes.

Pour chaque cours de gym il reste quelques places disponibles. Les cours sont donnés par des animateurs diplômés.

Dates et horaires pour cette saison 2020 - 2021 :

- mercredi matin à 09h30,

- jeudi soir à 19h15 (adultes et adolescents)

- vendredi matin à 10h00

Renseignements au : 06 79 44 00 67 ou 03 86 75 71 72

À ce jour où j'écris cet article, nous sommes au début du second confinement.

En conséquence tous les cours de gym sont arrêtés pour une durée indéterminée. Nous espérons pouvoir reprendre en décembre ou janvier.

Danielle TRUCHOT

■ *FR Tanlay Football*

Un petit mot sur le ballon rond

Que dire en cette période plus qu'incertaine pour le foot mais également le sport amateur en général ...

Après avoir pu reprendre les entraînements et les matchs officiels, le championnat s'est vu stoppé net suite aux annonces gouvernementales.

Le FRT, pour cette nouvelle saison dans une division supérieure, a réussi à bien gérer son début de saison malgré un manque de points cruel suite à de nombreux matchs nuls qui auraient dû se transformer en victoire. Bilan sur les 5 matchs de championnat joué : 4 nuls et 1 défaite.

On remerciera nos sponsors, nombreux encore cette année (qui seront d'ailleurs affichés sur notre calendrier disponible dès à présent), nos fidèles supporters, nos dirigeants et sympathisants.

On espère tous un dénouement heureux à cette pandémie, pouvoir retrouver nos dimanches après-midi animés sous les allées de Tanlay.

L'ensemble du club vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année tout de même et une excellente année 2021 surtout !

A très vite.

Pierre TRIDON

■ *FR Tanlay Tennis Des nouvelles de la balle jaune*

La section TENNIS a tenu son Assemblée Générale Ordinaire le 26 septembre dans les locaux du Foyer Rural de Tanlay en présence de Messieurs Eric DELPRAT, Maire de Tanlay et Yohan ROY, 1^{er} adjoint et des adhérents.

Après lecture du compte rendu de l'A.G.O. 2019 et du rapport moral, les résultats sportifs et financiers de cette année ont été présentés ainsi que les projets 2021.

Notre équipe masculine a été engagée dans le championnat seniors+ 35 ans et le championnat d'hiver.

Un vin d'honneur a clôturé cette A.G.O.

À l'issue de la séance, le Comité Directeur a enregistré la candidature d'Emmanuel LECESTRE acceptée à l'unanimité :

Président : Christian DIEVAL

Vice-président : Christophe DONADA

Trésorière : Evelyne DIEVAL

Secrétaire : Sébastien RUBY

Membres : Catherine LEZOWSKI, Didier BOURON, Pascal DESBLACHES, Emmanuel LECESTRE

Premiers résultats sportifs 2021 : Hélas le nouveau confinement a interrompu toutes les compétitions, le dernier match du championnat seniors+35 ans n'a pu être joué et le championnat d'hiver qui débutait en novembre a été annulé.

Information COVID19 : Pendant la durée du confinement l'accès aux courts ne sera pas autorisé.

Le Comité Directeur présente à tous, sportifs ou non, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le président Christian DIEVAL

Foyer Rural Tanlay Organisation

Retour sur le Trail de Tanlay du 13 septembre

Un « trail masqué » en 2020, nous étions loin de l'imaginer !

Une 14^e édition « limitée et atypique » pour le plaisir de 400 coureurs... et pour Léonie et Morgan en joëlettes.

« Tous les bénévoles étaient très impliqués dans leur tâche, toujours prêts pour améliorer les choses.

Chacun connaît son rôle sur le terrain. Les coureurs se sont pliés de bon gré aux contraintes engendrées par le COVID 19 (contrôle de température, récupération des dossards, départ avec masque, sac repas à l'arrivée...)

Toutes les personnes sur le terrain étaient contentes de leur journée grâce à une organisation très réfléchie, respectueuse des règlements actuels. Bravo à tous. »

Ce témoignage qui résume très bien notre journée, est celui du juge arbitre présent pour l'épreuve du 33 km, course à label régional.

L'année 2020 a montré la capacité du FRTO à s'adapter pour proposer aux coureurs 2 courses grâce à une mobilisation de nouveaux et anciens bénévoles.

Toutefois la préparation en amont de nos manifestations repose sur trop peu de bénévoles !

Nous avons besoin de nouveaux membres, contactez nous !

frt.organisation@gmail.com



Perspectives 2021

La circulation du virus covid-19 sera-t-elle toujours active au moment de nos manifestations en 2021 ?

Compte tenu de notre expérience, nous avons décidé de prévoir deux scénarios : l'un avec les mesures sanitaires du moment et l'autre sans pour chacune de nos manifestations.

Dans une hypothèse favorable :

LE « 20H DE TANLAY » SAMEDI 12 JUILLET

Nous inaugurerons à cette occasion le Spot Rando Trail, le tracé de 15 km servant de support à la course.

LE TRAIL DE TANLAY DIMANCHE 12 SEPTEMBRE, avec 3 courses au programme :

- Trail découverte de 15km,
- Trail court de 33 km, support du championnat Bourgogne Franche-Comté de trail court,
- Trail long de 60 km, avec un nouveau tracé.

Jean Michel BATTU

Feue "l'Aperpet" et vive "Les Parents Décollent"

Dorénavant, l'Association des parents des Écoles de Tanlay se nomme « Les Parents Décollent ».

Les membres de l'association ont souhaité donner un petit coup de neuf à leur mouvement, ce sont donc les 104 élèves de la promotion 2019/2020 qui, après délibération et vote, ont choisi de rebaptiser l'association ainsi ! On les remercie d'ailleurs pour leurs nombreuses propositions et leur choix définitif. Le titre change mais pas le but !

Évidemment, l'objectif reste le même, « faire plaisir aux enfants » au travers d'événements organisés avec les maîtresses comme les traditionnels marchés de Noël et kermesses. Ces actions nous permettent d'apporter une aide financière aux sorties scolaires des enfants (piscine, cinéma, Futuroscope, musées...). Malheureusement, cette année, la crise sanitaire nous a contraints à annuler ces deux manifestations.

Cependant les enfants ont pu clore l'année 2019/2020 d'une façon très originale : La Capsule Spatio-temporelle !!!

Nos jeunes se sont projetés dans le futur par le biais d'une malle métallique, renommée pour l'occasion « capsule spatio-temporelle ».



À l'intérieur, tous les enfants de l'école ont déposé une lettre destinée à eux-mêmes racontant ce qu'ils sont aujourd'hui et comment ils s'imaginent dans quinze ans, ainsi que des objets personnels de leur choix. Des photos de classes ont été ajoutées. La malle, à l'épreuve du temps qui passe, a disparu dans une faille spatio-temporelle d'où elle ne resurgira que dans quinze ans. Les enfants d'aujourd'hui seront alors devenus de jeunes adultes de 20 à 25 ans...

Le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour 2035 !

Chloé MONNIER
Présidente de « Les Parents Décollent »

2020 à Saint-Joseph

2020...Une année pas comme les autres qui marquera toutes les mémoires y compris celles de nos aînés.

Cet article de novembre est dédié à tous, résidents, familles, personnel soignant et direction, car tous avons été beaucoup éprouvés pendant cette période de confinement source d'inquiétude bien sûr, mais aussi vectrice de beaucoup d'émotions et de nombreux questionnements.

Ci-à-côté, la lettre d'une résidente, M^{me} Jeanine ARNOLD, qui décrit son vécu au sein de la maison de retraite...

Résidents, familles, personnels, que nous soyons, restons unis.

Chères familles

Malgré un confinement sévère, la vie, ici, nous est devenue presque routinière. Nous vivons et mangeons dans nos chambres, servis à chaque repas par un personnel dévoué et attentif à nos besoins !! Repas toujours chauds grâce au chef respectueux, lui aussi, de nos goûts et de notre appétit.

Les cadres, eux-mêmes, participent à ce surcroît de travail en aidant au service d'étage avec les infirmières qui s'informent régulièrement de notre état de santé tout en distribuant les médicaments de chacun.

Notre animatrice, elle aussi, participe à toutes ces tâches et nous encourage à garder le moral par de délicates attentions qui adoucissent cet isolement obligé... Offre de plantes, de fleurs à mettre dans notre chambre ou sur notre balcon. Création d'une « journée Sourire », le mercredi avec quelques « petites douceurs gourmandes »...

Evidemment, nos familles nous manquent énormément. Privés de votre présence, nous pensons très fort à vous qui n'êtes pas libres, non plus.

Nous attendons la fin de cette crise, pour vous retrouver et pouvoir, enfin, vous parler de vive voix et oublier cette période si difficile pour tous.

Vous espérant en bonne santé et au nom de tous les résidents, chères familles, recevez nos sentiments d'espérance et notre sincère affection.

Une résidente

L'affouage, une histoire de bois et de règles



Les origines de l'affouage remontent au moyen âge. Le mot « affouage » vient de l'ancien français « affouer » signifiant « chauffer », lui-même dérivé du latin focus qui désigne le foyer. L'affouage constitue la survivance de l'ancien droit où, en contrepartie des travaux de « corvée », les paysans partageaient en commun certaines possibilités d'utilisation des terres indispensables à leur survie, dont la forêt.

Actuellement, l'affouage peut être défini comme un mode de jouissance des produits des forêts communales relevant du régime forestier. Il peut permettre chaque année à certains habitants de la commune ou de la section d'entrer en possession soit du produit des coupes qui leur sont délivrées, soit de se partager tout ou partie du produit de la coupe affouagère vendue par les soins de l'Office National des Forêts. Les bénéficiaires sont dits « affouagistes ».

L'affouage n'est pas un droit pour les habitants. Seul le conseil municipal peut décider si les coupes affouagères seront vendues ou partagées en nature. En cas de vente, il peut aussi décider du partage de tout ou partie du revenu en espèces entre les affouagistes.

Ce dispositif original est réglementé par le Code forestier (articles L 145.1 et suivants). Voici quelques règles et devoirs lors des affouages :

- **Le respect des peuplements et des orientations sylvicoles :** s'obliger à effectuer un abattage et un débardage de qualité pour limiter au maximum les dommages causés aux arbres, semis, plants et zones sensibles.
- **Les consignes de passage et de stockage :**
 - Respecter les itinéraires de sortie des bois prévus aux contrats. En l'absence d'aménagements adaptés, l'entrepreneur s'efforcera de limiter les impacts de son intervention, en accord avec le donneur d'ordre.
 - Utiliser les places de dépôts indiquées. Dans le cas où ces dernières seraient inexistantes, le donneur d'ordre indiquera l'emplacement le plus approprié pour un dépôt temporaire des bois avant chargement, ainsi que les conditions d'utilisation de cet emplacement.
 - Veiller à ne pas laisser des chemins encombrés à la fin du chantier.
- **Maintien de la qualité et de l'écoulement de l'eau :**
 - Éviter au possible la chute d'arbre dans un cours d'eau ou à proximité. Les mêmes précautions seront prises en ce qui concerne les points d'eau et les fossés..
 - Ne pas façonner les arbres abattus dans les cours d'eau, ruisseaux, fossés... procéder d'abord à leur évacuation.
- **L'évacuation des déchets :**
 - Ne pas abandonner et/ou déverser des huiles de vidange sur la parcelle ou sur les places de dépôt.
 - Utiliser des bidons adaptés pour le remplissage des réservoirs (tronçonneuses, engins).
 - Enlever systématiquement les déchets liés à l'activité déposés sur la coupe.
- **Considérations patrimoniales et paysagères :** Préserver tout objet ayant trait au patrimoine architectural (pont, cabane, muret de pierre,... etc).

Pour rappel, les habitants d'une commune sont égaux devant l'affouage. La distribution de l'affouage dans le respect de ce principe d'égalité présente donc un intérêt social évident.

Le maintien de l'affouage ou son rétablissement se justifient lorsqu'il en résulte une amélioration des conditions de vie des habitants, spécialement des plus défavorisés. La distribution de l'affouage doit permettre aux bénéficiaires de se chauffer dans des conditions pécuniaires moins onéreuses.

Les bois soumis à l'affouage sont généralement sélectionnés par les agents de l'ONF selon un plan assurant une bonne gestion de la forêt.

Source OFFICE NATIONALE DES FORÊTS / 2020

Nouvelles de la bibliothèque

Le deuxième confinement a mis brutalement un terme à nos rendez-vous hebdomadaires avec les lecteurs. Le prêt des livres, en mode drive, mis en place le samedi matin, reprendra. Nous l'espérons ! Vous en serez informés.

Tous les ans, le fond de livres se renouvelle grâce à la subvention de la mairie de Tanlay : quelques

auteurs, entre autres, que vous retrouverez ou découvrirez dans les rayons : Musso, Signol, Khadra, Follet, Martin-Lugand, Nothomb etc. Le fond est également alimenté par la BDY (Bibliothèque Départementale de l'Yonne) et par des dons. Habituellement, la bibliothèque est fermée pendant les fêtes de fin d'année.

Exceptionnellement, si les mesures sanitaires le permettent, une permanence pour un prêt en mode drive aura lieu le mercredi 23 décembre de 15h30 à 17h00.

Malgré cette période perturbée, nous vous souhaitons de bonnes fêtes et « prenez soin de vous ».

Les bénévoles

La chapelle Saint-Hubert

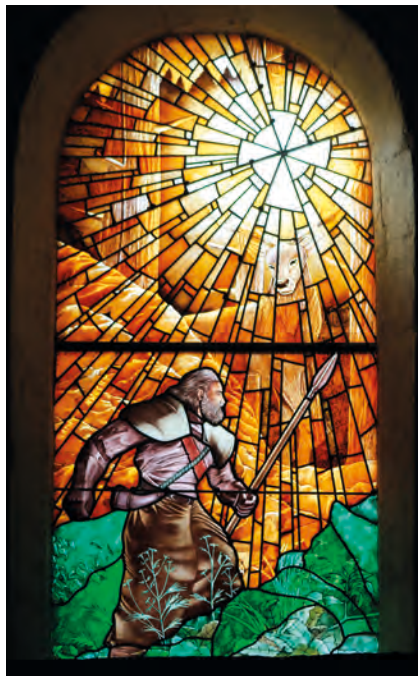
L'on oublie souvent, en passant devant cette petite grille grise en fer forgé, au numéro 36 de la Grande Rue Basse de Tanlay, que sont installés un très ancien cimetière et une petite chapelle dévolue à Saint-Hubert, ou encore Hubert de Liège : le saint patron des chasseurs.

Passé la grille, l'on peut découvrir quelques monuments funéraires dont le temps a patiemment endommagé la pierre et oxydé la fonte d'acier des croix. Les noms se laissent encore deviner sur les stèles (là le chef cuisinier du château de Tanlay, là un officier...) mais la mousse et les lichens érodent inexorablement cette délicate pierre de Bourgogne, si chère à notre région.

Sur le côté de ce bel espace est posé un petit bâtiment : la Chapelle Saint-Hubert. Toujours consacrée mais longtemps fermée au public, cette chapelle retrouve progressivement vie. Des travaux initialement programmés en 2018 ont été réalisés par la municipalité de Tanlay, en 2019. Deux lourds volets et une porte ont été installés pour sécuriser cet espace. Un badigeon blanc et des soubassements gris ont permis de remettre un peu de clarté à l'ensemble. Le sol, constitué d'un dallage de pierres de Bourgogne, a subi, lui aussi, les affres du temps. Entre humidité et gel, la pierre s'est en effet délitée et éclatée. Un point sensible encore à traiter et pour lequel les dons et bonnes volontés sont les bienvenus.

Le maître autel est, quant à lui, orné d'un Christ crucifié en bois peint nécessitant quelques menues réparations.

De part et d'autre de la Chapelle Saint-Hubert, deux vitraux, récemment installés, apportent une douce lumière traversante.



Ces vitraux ont été commandés par la précédente mandature. Ils sont l'œuvre de l'atelier Wegmann Vitrail. Le premier, dominant l'entrée, offre une représentation de Saint-Hubert (une création de l'atelier Wegmann), et le second venant couronner la croix est une rénovation d'un motif géométrique existant.



Rappelons que l'Atelier Wegmann Vitrail s'est spécialisé dans la conception et la création de vitraux classiques ou contemporains. Implanté à Venoy (89290), Olivier Wegmann collabore avec de nombreuses entreprises, collectivités et particuliers.

Pour protéger ces vitraux contre les accidents, des grilles ont été spécialement conçues. Rappelons que cet investissement est significatif pour une commune comme la nôtre.

Petit à petit, cette chapelle retrouve son lustre afin de contribuer, elle aussi, à la notoriété de notre patrimoine. Elle vient faire écho à l'ensemble bâti, dans un temps ancien, implanté de l'autre côté de la rue, dédié à l'accueil des malades, « La maladrerie ».

Ce patrimoine est la propriété de notre histoire, que l'on soit né dans l'un de nos trois villages ou fraîchement arrivé. La Chapelle Saint-Hubert fera maintenant partie des lieux ouverts au public, dans un premier temps lors des Journées du Patrimoine, et de façon plus régulière, lorsque tous les travaux seront achevés.

Gageons également que les différentes sociétés de chasse présentes de Commissey, Tanlay et Saint-Vinnemer, sauront honorer ce saint patron lors de prochaines festivités. (Les équipes municipales et la commission cadre de vie restent à leur écoute.)

David MANGIN

Le château

La fin de l'été a été très active pour la saison 2020 au château de Tanlay.

Les visiteurs du mois d'août furent au rendez-vous avec, en grande majorité cette année, des touristes français qui en ont profité pour redécouvrir la France et ses belles régions.

À la mi-septembre, dans le cadre des Journées du Patrimoine, nous avons exposé les travaux de réfection du lanterneau au sommet de la chapelle du château, exécutés par l'entreprise Forey pour les châssis des vitraux et l'entreprise Roy pour la charpente et la partie supérieure du dôme.



Monsieur Olivier Wegmann, Maître Verrier à Auxerre a parachevé ce chantier par une réfection des 8 vitraux qui ont donné transparence et clarté à cette partie haute de la chapelle ouverte pour l'occasion.

Michel Yvois a eu la gentillesse d'exposer un mur en pièce sèche couronné d'un chapeau de lauze de pierres qu'il a lui-même monté.

Nous essayerons l'année prochaine de motiver les entreprises ayant travaillé sur le château pour monter des stands d'exposition de leur savoir-faire pour le plus grand plaisir des visiteurs et de leurs enfants.

Durant ces mêmes jours, nous avons eu la joie d'accueillir deux violoncellistes d'envergure internationale, Christophe Coin originaire de Caen (qui nous a rappelé qu'une des ses grandes tantes habitait Tanlay) ainsi qu'un jeune musicien allemand d'origine arménienne, Davit Melkonyan.

Ils ont joué de belles œuvres du 19^e siècle au pied du Nymphée dans un bruit de fond de cascade légère... tout à fait romantique !

Début octobre, une conférence avec une jauge limitée sur un thème d'actualité, qu'il fallait prendre avec gaité, « Quand les Épidémies changent notre regard sur l'Art »



nous replongeait dans l'histoire et dans les représentations picturales des grandes épidémies, en France et dans l'Yonne.

Cet exposé richement illustré par des photos de fresques et de peintures a pris une résonance toute particulière en cette période de crise sanitaire.

La saison 2020 entre juin et fin octobre nous paraît déjà bien loin mais a apporté une vraie respiration artistique et culturelle.

Diane de SÈZE

Comité des fêtes de Commissey

L'Assemblée générale du Comité des Fêtes de Commissey se tient habituellement en Octobre ou Novembre. Cette année, nous devons renoncer à la convoquer à cause de la crise sanitaire que nous traversons et des mesures prises pour y remédier.

Retrouvailles à l'occasion d'un repas, d'un vide-greniers, d'une partie de cartes sont autant de projets

reportés, tant que la sécurité sanitaire de chacun ne sera pas garantie, face à cette pandémie.

Souhaitons que 2021 mette fin à cette incertitude et permette de retrouver une vie sociale et amicale digne de ce nom.

Catherine OUVRARD

Ici et là

Le canal en images et sons



www.ici-la-canaldebουργogne.com

L'hiver sera riche de nouvelles explorations du canal de Bourgogne.

Quels moments marquants de leur histoire les anciens gardent-ils du canal et de l'Armançon ? Faire partager cette mémoire des lieux aux habitants et aux visiteurs est l'objectif de l'opération proposée à la maison Saint Joseph par l'association Ici et là.

Grâce au soutien obtenu du ministère de la culture et de l'Agence Régionale de Santé, un designer sonore ira à la rencontre de résidents pour recueillir quelques témoignages (quand les conditions sanitaires le permettront et pour contribuer à rompre leur isolement).

Ces enregistrements seront présentés et mis en ligne sur le site internet de l'association. Il en sera de même pour l'atelier consacré aux oiseaux avec des élèves du collège Abel Minard qui réaliseront une petite création sonore à partir de leurs découvertes et pour témoigner de leur sensibilité aux menaces qui pèsent sur ces espèces avec le changement climatique.

Nous projetons d'accueillir l'été prochain les étudiants en architecture qui n'ont pu nous rendre visite en juillet. Les balises poétiques 2021 qu'ils concevront et réaliseront seraient en quelque sorte des « alcôves so-

nores » : toujours sous la forme de constructions éphémères ces réalisations accueilleraient des dispositifs de diffusion de créations sonores issues des ateliers mais aussi de l'environnement naturel.

Au menu de l'année à venir, afin de poursuivre notre objectif de contribuer à mieux faire apprécier le canal et à sensibiliser aux fragilités qui sont les siennes, nous retrouverons une nouvelle carte sensible du canal dans le Tonnerrois (diffusée à plus de mille exemplaires l'été dernier), une balade sonore inédite à télécharger sur un smartphone, toujours au départ de Tanlay. La gazette du canal créée l'été dernier reviendra chaque semaine témoigner de curiosités d'hier et aujourd'hui à découvrir, enrichie de regards d'artistes.

Pour en savoir plus, recevez notre lettre d'information en vous inscrivant simplement et sans aucun engagement sur notre site.

Vous pouvez d'ailleurs retrouver toutes les réalisations de notre association sur ce même site : cartes sensibles des 2 années passées, tous les numéros de la gazette 2020, les balades sonores, les articles de presse et les projets...

Jacky VIEUX

Station d'épuration Saint-Vinnemer

Saint-Vinnemer dispose d'une station d'épuration biologique utilisant des bassins de décantation plantés de roseaux.

L'épuration biologique est assurée par des bactéries qui se trouvent naturellement dans les eaux usées et le système racinaire des roseaux. Ces micro-organismes, placés dans un environnement favorable et bien alimentés en oxygène, opèrent un traitement très performant. Les bactéries relèvent de la science du « vivant ». Les roseaux, quant à eux, ne supportent pas la concurrence de plantes invasives.

Par conséquent, certains produits contrarient ou ralentissent le travail épuratoire des bactéries, et d'autres les tuent. Certains produits comme les phosphates contenus dans les lessives contribuent à la prolifération de mauvaises herbes, limitant le développement des roseaux et donc la prolifération des bactéries. Lorsque les bactéries meurent, la station d'épuration ne peut plus fonctionner correctement.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est interdit de déverser dans les canalisations d'égouts les produits suivants :

- hydrocarbures,
- médicaments,
- eau de javel concentrée,
- détergents concentrés,
- eau de régénération des adoucisseurs.

De même, ces autres produits doivent impérativement être déposés au parc à conteneurs de la déchetterie :

- huiles de friture ou de vidange,
- acides chlorhydrique et sulfurique,
- peintures, lasures, colles, vernis, teintures...
- solvants (white spirit, acétone, térébenthine, antirouille...)
- produits phytosanitaires (engrais, herbicides, pesticides).

Optez pour des produits respectueux de l'environnement et facilement biodégradables. Pour exemple, vous remplacerez l'eau de javel par du vinaigre blanc tout aussi efficace.

Rappelons également que certains objets ne doivent en aucun cas se retrouver dans les toilettes comme les couches, les serviettes hygiéniques, les lingettes et lavettes, coton-tiges, préservatifs... obstruant les canalisations et endommageant les équipements techniques de notre station. Adoptez le bon réflexe en jetant ces objets dans le conteneur adapté.

Ces consignes sont également applicables pour la station d'épuration Tanlay / Commissey.

David MANGIN

Un apéritif festif LA MARQUISE *



Ingrédients

- 1 bouteille de vin blanc
- 1 bouteille de crémant de Bourgogne
- 1/4 l de Perrier
- 4 citrons bien mûrs
(2 pour le jus, 2 coupés en rondelles)
- 250 g de sucre

Préparation

Macérez le vin blanc, les citrons et le sucre pendant 12 heures.

Au moment de servir, ajoutez la bouteille de crémant et le quart de litre de Perrier (ou un demi-litre pour une boisson moins alcoolisée).

Et pour accompagner la marquise, voici quelques recettes d'amuse bouche ci-dessous !

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération

Amuse bouche

SALADE DE LENTILLES AUX ŒUFS DE TRUITE



Ingrédients pour 4 personnes

Cuisson 25 minutes :

- 150 g de lentilles vertes
- 100 g d'œufs de poissons colorés
- 1 bouquet d'aneth
- 1 échalote
- 1 cuiller à soupe de vinaigre de cidre
- 1 cuiller à café de moutarde forte
- 1 cuiller à café de moutarde à l'ancienne
- 4 cuillers à soupe d'huile d'olive
- sel, poivre

Préparation

- > Rincez les lentilles et versez-les dans une casserole. Ajoutez trois à quatre fois leur volume d'eau. Portez lentement à ébullition, couvrez et laissez cuire à frémissement 25 min, salez à mi-cuisson.
- > Pelez l'échalote et hachez-la. Lavez et séchez le bouquet d'aneth puis ciselez-le.
- > Émulsionnez l'huile avec les moutardes et le vinaigre.
- > Incorporez l'échalote et l'aneth à cette vinaigrette.
- > Égouttez les lentilles. Assaisonnez de vinaigrette et laissez tiédir.
- > Réservez 1 cuillerée d'œufs de poissons et mélangez le reste avec les lentilles.
- > Goûtez et rectifiez l'assaisonnement.
- > Répartissez dans des verrines et décorez avec quelques œufs de truite ou de saumon.
- > Servez sans attendre.

BOUCHÉES DE ROQUEFORT SUR CANAPÉS



Ingrédients pour 4 pers.

- 100 g de roquefort
- 75 g de beurre
- 60 g de raisins secs
- 1 cuiller à soupe de cognac
- 4 tranches fines de pain d'épices

Préparation 15 min., puis laisser reposer 2 heures

- > Mettez les raisins secs et le cognac dans une petite casserole. Chauffez sur feu doux. Hors du feu, flambez. Couvrez et laissez refroidir.
- > Écrasez le roquefort et le beurre préalablement ramolli, jusqu'à ce que le mélange soit lisse. Incorporez les raisins avec le cognac.
- > Répartissez la préparation dans les empreintes d'une plaque en silicone pour mini-bouchées. Tassez bien puis lissez la surface.
- > Réservez au réfrigérateur au moins 2 h.
- > Coupez les tranches de pain d'épices en quatre.
- > Démoulez les bouchées et proposez les bien fraîches sur les canapés de pain d'épices.

VELOUTÉ DE BETTERAVE À L'ORANGE ET AU MASCARPONE



Ingrédients pour 4 pers.

Cuisson 35 minutes :

- 600 g de betteraves crues
- 2 carottes
- 1 litre de bouillon de légumes
- 3 oranges
- 100 g de mascarpone
- sel, poivre

Préparation

- > Épluchez les betteraves et les carottes.
- > Détaillez-les en gros morceaux, puis faites-les cuire de 30 à 35 min dans le bouillon de légumes.
- > Prélevez le zeste d'une orange et pressez les trois oranges.
- > À l'aide d'un blender, mixez finement les betteraves et les carottes en ajoutant un peu de jus de cuisson et le jus d'orange pressé.
- > Incorporez 80 g de mascarpone.
- > Mixez de nouveau.
- > Salez et poivrez.
- > Répartissez dans des verrines, décorez avec un peu de zeste d'orange et une petite noisette du mascarpone restant.
- > Dégustez aussitôt.

VERRINES DE SAUMON AU FROMAGE FRAIS



Ingrédients pour 6 pers.

- 6 tranches de saumon fumé
- 1 cuiller à soupe de crème épaisse
- 1 cuiller à soupe de jus de citron
- poivre

Préparation

- > Coupez 6 tranches de saumon fumé en morceaux.
- > Mettez-les dans le bol du robot avec 1 cuiller à soupe de crème épaisse, 1 cuiller à soupe de jus de citron et du poivre.
- > Mixez sans chercher à obtenir une texture trop fine.
- > Répartissez dans 6 verrines, en alternant avec des cuillerées de cottage cheese et des petites feuilles de basilic.
- > Servez frais avec des mouillettes de pain aux graines ou aux 5 céréales, préalablement grillées.

Bon appétit et joyeuses fêtes !

Françoise GRIFFON



Ainsi font, font, font...

Il y a bien longtemps, en 692, naissaient en France les marionnettes. Et pourtant leur usage remonte à la plus haute antiquité en Chine, en Egypte, avec un maximum de perfection en Grèce et en Italie. Leurs origines ? Diminutifs altérés de nombreux prénoms tels que Marion, Mariette, Margotte, Marotte, Mariole, les marionnettes désignaient l'image de la Vierge Marie que l'on portait sur soi au Moyen Age en forme de médaille, de statuettes

ou de plaquette. Par extension, ce nom fut donné aux figures de Saints dans les églises. Ces statuettes animées furent très vite chassées des édifices religieux et elles partirent s'exhiber sur les parvis et les foires. Certaines, géantes appelées « papoires » participèrent à des processions religieuses tandis que d'autres intervenaient dans des spectacles chevaleresques.

Conte de Noël

Une année pleine de merveilles

William le magicien referma son livre. Il connaissait enfin tous les tours de magie. Mais chaque fois qu'il en faisait un, il ne s'étonnait plus. Plus rien ne l'étonnait. Il finit par ne plus savoir ce qu'était l'étonnement et voulait le réapprendre. Il s'assit au beau milieu de la forêt et resta là pendant un an. Et tandis qu'il se demandait comment il pourrait être étonné de nouveau, des petites pousses vertes sortirent du sol printanier et devinrent

des fleurs somptueuses. Pendant l'été, les oiseaux chantèrent des mélodies si belles qu'elles auraient pu être composées à coups de baguettes magiques. L'automne, avec son pinceau magique, apporta des couleurs nouvelles à la forêt. Puis vint l'hiver, dont les mains invisibles couvrirent les arbres de manteaux blancs. « Qui peut bien créer ces étonnants flocons de neige ? » se demanda William. Les merveilles succédaient aux merveilles. « C'est mille fois mieux que mes tours de magie », pensa William. Et il se réjouit à l'idée de découvrir d'autres merveilles l'année suivante.

Ingrid Annel



Coloriage

La municipalité des 3 villages,
les équipes administratives
et techniques vous souhaitent

de **Belles fêtes**
et une **Heureuse année**
2021

